

Solidaires en action N° 87

Le 18 novembre 2012

Après la journée d'action européenne, il faut continuer !

Le 14 novembre, de nombreuses organisations syndicales européennes appelaient à des grèves et manifestations. Cela faisait suite à la décision de la Confédération Européenne des Syndicats d'appeler à la mobilisation ce jour là, mais le mouvement dépassait ce cadre ; ainsi, la plupart des organisations membres du réseau européen des syndicats alternatifs et de base appelaient aussi à l'action le 14 novembre. En Espagne et au Portugal, le 14 novembre était une journée de grève interprofessionnelle. En Grèce aussi, mais moins forte car précédée par un appel les 6 et 7 novembre dans le secteur privé. En Italie, la grève n'était soutenue que par une partie des organisations syndicales, tant de la CES que parmi les « syndicats de base ». En France, lors de la rencontre intersyndicale du 26 octobre, seule l'Union syndicale Solidaires a proposé un appel à la grève. L'accord s'est fait sur un appel national à organiser des manifestations dans les départements.

Le 14 novembre, des millions d'européen-nes se sont uni-es pour agir ensemble contre l'austérité. Des manifestations se sont déroulées dans toute l'Europe, une centaine en France. Des grèves interprofessionnelles ont eu lieu en Grèce, au Portugal, en Espagne, en Italie, à Chypre, à Malte. Des grèves sectorielles étaient organisées en Belgique, en France, ...

Nous n'en sommes pas à une grève européenne. Mais l'initiative est importante car elle marque une nouvelle étape dans la construction d'un rapport de force au niveau européen, permettant de s'opposer aux politiques d'austérité que patronat et gouvernements infligent aux salarié-es, uniquement pour garantir les profits d'une petite minorité.

La « crise » n'est pas un phénomène extranaturel ; c'est simplement l'état actuel du système capitaliste. Pour maintenir leurs marges bénéficiaires, pour continuer à s'en mettre plein les poches, actionnaires, banquiers et autres profiteurs ont besoin d'attaquer très fortement tous les droits sociaux que nous avons acquis lors des luttes sociales passées. Les institutions européennes, les traités européens, ne nous protègent pas ; au contraire, ils ont été créés pour soutenir celles et ceux qui gouvernent.

Les conditions d'organisation de cette journée, l'implication fort inégale des collectifs militants selon les pays mais aussi au sein d'un même pays, voire au sein de chaque organisation syndicale, n'ont pas permis d'assurer à l'action européenne du 14 novembre une réussite à la hauteur nécessaire. Mais ce n'est bien sûr qu'une étape, et l'important est de poursuivre, notamment en ancrant notre activité internationale dans notre travail syndical quotidien : en diffusant aux salarié-es les tracts unitaires internationaux, en développant le travail international dans chaque secteur professionnel, etc.

Nous voulons construire un autre avenir, basé sur la satisfaction des besoins de tous, possible avec à une redistribution différente des richesses que nous produisons dans le monde. Les grèves et les manifestations du 14 novembre sont une étape. Une grève européenne est nécessaire et nous y travaillons avec nos partenaires, notamment du réseau européen des syndicats alternatifs et de base ; mais notre volonté est d'y associer toutes les organisations syndicales qui refusent l'austérité capitaliste. En France aussi, l'Union syndicale Solidaires appelle à l'unité de tous les collectifs syndicaux qui refusent la rigueur que le gouvernement veut imposer aux salarié-es, et qui combattent le chômage, la précarité et la flexibilité, ces fléaux sociaux que le patronat généralise.



Emploi, droit de veto dans les CE : informons les salarié-es !

30 ans après les lois Auroux, des droits nouveaux pour les salarié-e-s !

COLLECTIF POUR LE DROIT DE VETO DES CE CONTRE LES LICENCIEMENTS

Les suppressions d'emplois et fermetures d'entreprises continuent de pousser des centaines de milliers de personnes au chômage, qui calmé déjà à 5 millions en France. Dans les petites, moyennes ou grandes entreprises, chez les souv... qui sont touchés, dans... mais aussi la ch... ments collective... pendent à... s n'est pas... cas d'un mou... pas redressés.

Le nouveau g... solution concrète,... tigrées par... économique et a... -mes de suppressions d'emplois sont nécessaires, mais bien insuffisantes au regard de la gravité de la situation. Nous pensons que la lutte contre les licenciements ne doit pas s'engager uniquement contre l'aspect technique des licenciements : il n'y a pas de licenciements légitimes et d'autres non. Les luttes contre les licenciements collectifs doivent être la voie de la défense de l'emploi, et non celle de la...

-orme à la volée... économique im... y conquête de droits nouveaux.

Le droit de veto des CE contre les licenciements est un droit qui permet de protéger les salariés et de leur donner une voix non négligeable dans la prise de décision de l'entreprise. Ce droit est essentiel pour garantir la stabilité de l'emploi et pour permettre aux salariés de participer à la gestion de l'entreprise.

-veto des CE, ainsi que la généralisation... des CE pour les entreprises de moins de 50 salarié-es via la création de CE inter-entreprises. Nous voulons également impulser une dynamique pour la conquête de droits nouveaux et plus étendus. Tous syndicats confondus, ont appelé via à la fois à construire le rapport de force pour la conquête de nouveaux droits et à récupérer les législations de manière directe et efficace.

Puisque personne ne travaille à notre place, que personne ne décide à notre place !

Toutes les organisations et les Solidaires départementaux ont reçu il y a deux semaines la maquette d'un **tract national Solidaires sur l'emploi** et « la compétitivité » dont le patronat nous rabâche les oreilles sans nous parler de ce qu'il nous coûte, lui ! Egalement à disposition des équipes militantes Solidaires, du **matériel pour la campagne à mener pour gagner le droit de veto dans les CE**, qui permet de débattre des droits des travailleurs/ses dans les entreprises, des luttes à mener pour l'emploi et contre les licenciements, etc.

Solidaires

Chômage, précarité, licenciements : Les capitalistes nous coûtent cher !

Le coût du capital, voilà le problème

Seine-Saint-Denis : grèves, coordination, unité...

A Saint-Denis, FO et SUD appellent le personnel des Centres Municipaux de Santé et des PMI à un mouvement de grève le 19 novembre. Cela fait suite à une Assemblée Générale tenue la semaine précédente. Les salarié-es se rassemblent devant l'Hôtel de ville, pour refuser la restructuration du service que la direction veut imposer, la reconnaissance des Conseils et Comités de gestion que cette même direction nie. A travers les projets de la municipalité, ce sont les conditions de travail du personnel, mais aussi le service rendu aux dyonisien-nes (accueil, écoute, soins, information), qui sont attaqués. **Ce même jour, SUD, CGT et FO appellent à la grève le personnel du Service Incendie et Premiers Secours des Parcs interdépartementaux de Bobigny et La Courneuve.** Ils réclament notamment, le maintien de leur régime indemnitaire, une protection sociale complémentaire pour tous, le retrait des projets de réorganisation, la remise à niveau des effectifs... **Les organisations syndicales départementales du 93 des Finances Publiques appelaient à la grève le 15 novembre**, jour d'échéance de la taxe d'habitation. Cette grève était centrée sur la question de l'emploi, pour dire stop aux suppressions et pour exiger que les 150 postes vacants (budgétisés) du département soient pourvus au plus tôt. Il y a eu 43% de grévistes dans les Services des Impôts des Particuliers, et les Centres des impôts. 200 grévistes se sont réuni-es à Bobigny devant la direction départementale. Une délégation a été reçue et a remis la plateforme revendicative. L'intersyndicale s'est réunie le jour même, organisant la mobilisation pour la grève nationale des Finances Publiques qui aura lieu le 27 novembre prochain.

Ajouté à ce qui se passe chez PSA, toutes ces initiatives montrent qu'il y a des luttes à coordonner dans le département. Le projet sur lequel travaillent les Unions Départementales CGT, CFDT, FSU, Solidaires depuis plusieurs semaines peut le permettre. **La perspective d'une journée d'action interprofessionnelle départementale en janvier permet aux équipes syndicales de chaque secteur professionnel d'avoir une échéance, de la préparer sous la forme la plus appropriée pour y associer le maximum de salarié-es.**

Chômeurs/ses : manifestation du 1^{er} décembre

Chômage, précarité : tous concerné-es ! Tel est le titre de l'appel à manifester, lancé par les organisations de chômeurs/ses, AC !, APEIS, MNCP, CGT chômeurs, soutenues notamment par l'Union syndicale Solidaires. Le chômage et ses conséquences concernent l'ensemble de la société, **Préparons la manifestation du 1^{er} décembre, 14 heures, Place de Stalingrad à Paris.**

La Poste (76) : coup de tonnerre au Havre

Le 30 octobre, 160 personnes cessaient le travail spontanément, en même temps, sur 23 des 24 bureaux de poste de l'agglomération havraise. Guichetier-es, conseiller-es financiers, cadres, tous décidaient d'exercer leur droit de retrait pour danger grave et imminent ; le mouvement fut reconduit jusqu'à l'annonce, le 31 après midi, de mesures permettant de sécuriser le personnel.

L'élément déclencheur a été un neuvième braquage, le personnel réclamant la présence de vigiles. Cette demande avait été votée à plusieurs reprises dans les précédents CHSCT, la direction refusant de l'appliquer. Le mode d'action décidé par le personnel pour se faire entendre a été d'exercer le droit de retrait dès qu'un bureau était braqué. Chacun était bien conscient que ce droit pouvait être contesté, donc soumis à retenue de trentième et éventuellement sanction disciplinaire. Mais un jugement du 12 juillet 2012 ouvre une nouvelle porte puisque le préjudice d'anxiété est enfin reconnu ; l'employeur n'ayant pas pris toutes les mesures pour protéger et sécuriser son personnel, peut être condamné à payer des dommages-intérêts à chacun-e. Pour autant, les patrons essaient toujours de faire disparaître le droit de retrait en le qualifiant de grève.

A plusieurs reprises, la direction fut alertée par les syndicalistes sur le climat d'anxiété qui règne dans le secteur (plus de la moitié des agents victimes au moins une fois d'attaque à main armée !), de la nécessité d'avoir des effectifs supplémentaires, ainsi que des renforts affectés dans chaque bureau ou tout au moins une présence temporaire de vigiles. Face à l'absence totale d'écoute, la colère s'est emparée des postier-es au neuvième braquage. Chaque personne exerçant son droit de retrait s'est rendue dans les salles de repos pour se protéger. Cette réaction immédiate, spontanée, solidaire était portée par chaque agent dispersé dans les 23 bureaux. **L'organisation syndicale a joué un rôle central dans la coordination et la réponse rapide du personnel. La pression est restée maintenue jusqu'au lendemain, le CHSCT voyant cette fois ses préconisations suivies de directives à effet immédiat.** Les agents décidaient de lever le droit de retrait dans l'après-midi.

Face à une situation sans précédent, la direction de *La Poste* s'est retrouvée totalement surprise, débordée et paralysée par l'ampleur du mouvement. **Elle a reconnu le droit de retrait « justifié », aucune sanction ni trentième n'étant opéré. Des vigiles sont mis en place immédiatement ainsi que des effectifs supplémentaires.** La stratégie de l'employeur d'écouter et ne rien céder a trouvé là ses limites, le personnel ayant pris conscience que c'est bien l'action collective, tous ensemble, qui permet en 24 heures d'obtenir d'autres réponses. La place du CHSCT a aussi été confortée, l'employeur devra expliquer pourquoi aucune mesure concrète n'avait été mise en place. Il devra faire face à cette nouvelle demande de dommages-intérêts lié au préjudice d'anxiété pour violation de son obligation de sécurité prévu par l'article L.4121-1 du Code du Travail.

Solidaires
108 boulevard de la Vierge 75013 Paris
Téléphone : 01 42 86 12 00
www.solidaires.org

**Manifestation samedi 1^{er} décembre (14 heures, Place Stalingrad à Paris)
Chômage, précarité... Tous concernés !**

Le coup des trois millions de chômeurs-esse annoncé en septembre 2012 est en ce début de l'année le chiffre le plus inquiétant que les gouvernements de Pôle Emploi et de France soient venus annoncer. Ce chiffre est en fait le résultat de la dégradation de la situation des chômeurs-esse, qui sont en grande partie oubliés par la majorité des hommes, les médias de Pôle Emploi, les dispositifs de recherche d'emploi, les centres de conseil et par conséquent les services de Pôle Emploi, les salaires ont en plus perdu de leur valeur.

Environ 40 % des licenciés à Pôle Emploi ne sont pas indemnisés. Les modes de calcul et la présentation graduelle des emplois augmentent le nombre de personnes perdant leur droit à indemnisation et font grossir le rang des allocations des minima sociaux.

Le renforcement partiel des effectifs de Pôle Emploi et les nouvelles mesures d'accompagnement obligent les personnes en chômage long-durée à accepter un emploi avec une progression de plus de 4 à 6 % (depuis 2011), ce sont des routes face à l'emploi de ce secteur social. La requalification (L'ORFIC, 2012) n'a pas été de plus que l'emploi d'un secteur primaire pour donner un droit à indemnisation maintenant avec leur droit de bénéficier de la dérogation des allocations.

Le gouvernement Hollande, comme les autres gouvernements, a raté toutes les revendications des premiers concernés et ne pas céder au chantage du patron.

La lutte pour défendre les droits des chômeurs et des chômeuses, et celle contre les licenciements dans le secteur privé, contre les suppressions d'emplois et la précarité dans le secteur public, sont deux versants d'un même combat, celui pour une autre répartition des richesses que nos productions et ce que notre société consomme !

Nous exigeons :

- 1. Une nouvelle réduction du temps de travail avec embauches correspondantes.
- 2. Recruter au moins à l'échelle nationale des deux fois de travail et jusqu'à 3 reprises d'un emploi stable et une offre de formation qualifiante pour toutes et tous.
- 3. Une allocation adéquate de 40 % du salaire antérieur et la planification pour les hauts revenus et les allocations décentes pour les chômeurs après quatre ans de chômage.
- 4. L'augmentation des cotisations patronales et une incitation pour tous versés à des centres publics et privés.
- 5. La suppression de la condition de 5 ans de travail dans les dix dernières années pour obtenir l'allocation de Solidarité Spéciale.
- 6. L'augmentation de tous les minima sociaux et la revivification de l'allocation exceptionnelle de fin d'année (OPE) pour.
- 7. Le droit des radiés sociaux.
- 8. L'interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des bénéfices.
- 9. Une nouvelle carte de santé financée par un fonds personnel mutualisé, pour la continuité de soins et l'obligation effective de vaccination.

Droit de retrait, une des fiches Solidaires
www.solidaires.org/article40289.html
www.solidaires.org/rubrique373.html
www.solidaires.org/rubrique377.html

Elections dans les entreprises de moins de 11 salarié-es



Les salarié-es des entreprises de moins de onze personnes voteront entre le 24 novembre et le 12 décembre. **Chaque organisation nationale et Solidaires départemental a reçu le tract en format A6 qui est à remettre en quelques exemplaires à chacun-de nos syndiqué-es.**

Chaque adhérent-e Solidaires connaît quelqu'un qui travaille dans une entreprise de moins de 11 salarié-es : membre de sa famille, ami-e, voisin-e, ... Chaque syndiqué-e Solidaires peut participer en diffusant le flyer dans les boîtes aux lettres de sa rue ou auprès des salarié-es des commerces où ils/elles se rendent...



Les Solidaires départementaux et les organisations nationales Solidaires ont reçu **un tract pour des diffusions publiques** (gares, marchés ou sites à forte concentration de « TPE » comme les centres commerciaux, zones commerciales, etc.) et aussi **des affiches et des autocollants**. Des **vidéos Solidaires** sont également disponibles : www.solidaires.org/rubrique351.html

Caisses d'Épargne : grève et rassemblement le 20 novembre

Depuis de nombreux mois, SUD BPCE prépare une mobilisation sur l'amélioration des conditions de travail. Les militant-es réuni-es en congrès en mai dernier ont décidé de lancer, à l'unanimité, un appel à la grève dans l'ensemble des *Caisses d'épargne* le 20 novembre. C'est le jour de la première réunion de la Négociation Annuelle Obligatoire (avec au programme les conditions de travail, les salaires, les horaires de travail...).

SUD BPCE a des arguments qui confortent les équipes militantes dans les quatre grandes revendications défendues :

- Les scandaleuses augmentations des membres de la direction motivent l'exigence d'un **salaire net à 1 700 € et l'augmentation générale des salaires.**
- La victoire devant le TGI de Lyon le 4 septembre légitime la demande de **suppression du benchmark.**
- Les contrôles des horaires effectués dans certaines caisses justifient la demande d'un **contrôle du temps de travail fiable.**
- De récentes décisions de justice en matière salariale sont des leviers pour la revendication d'un **nouveau statut social.**

C'est une campagne de longue haleine que le syndicat a organisé, multipliant les réunions de syndiqué-es, planifiant la diffusion d'une série de tracts dans tous les services, etc. **SUD BPCE appelle à la grève et organise un rassemblement devant le siège de l'entreprise, le 20 novembre.**

La Poste (77) : A Trilport, deux ans de lutte pour gagner

Durant plus de deux ans et suite à une réorganisation supprimant une tournée de distribution, les 17 postier-es de Trilport, avec le soutien de SUD PTT, n'ont eu de cesse de dénoncer sa mise en place. Tournées surchargées, dépassements horaires réguliers et non payés malgré plusieurs demandes ou requêtes. **C'est collectivement qu'ils et elles décidèrent alors de respecter leurs horaires, terminant leurs vacances aux heures prévues au règlement intérieur.**

Plutôt que chercher une solution, la seule réponse de la direction locale fut la pression et les sanctions ... qui furent ensuite annulées grâce à l'intervention des élus SUD PTT démontrant que ramener du courrier en respectant ses horaires n'est pas une faute en soi mais la conséquence des décisions prises par la direction. Or, aucune sanction ne peut être prononcée en absence de faute. La seule faute commise est celle de la direction locale, responsable de la mise en place d'une organisation sous dimensionnée, générant une surcharge de travail quotidienne. Surcharge désormais officiellement reconnue par la direction départementale puisque suite aux départs des responsables locaux, la nouvelle équipe dirigeante reconnaissait que **cette organisation imposait bien aux agents des dépassements horaires quotidiens. Au total, 110 000 euros viennent de leur être versés, pour 7 500 heures supplémentaires.**

Hôpital de Poissy (78) : la direction recule face aux actions

Depuis début octobre, la section SUD Santé Social de l'hôpital de Poissy/Saint-Germain a organisé de multiples rassemblements et une marche le dimanche 28 entre l'hôpital et la mairie, suivis massivement par le personnel. Ils et elles refusaient les modifications d'organisation et de temps de travail décidées par la direction. **Fin octobre, la lutte était gagnée : chaque agent conserve la possibilité de rester à 37h30 par semaine et 15 jours de RTT.** L'action collective permet de faire reculer les prétentions patronales !

Sanofi : A Toulouse ou ailleurs, pas de licenciement !

Les 600 salarié-es de *Sanofi* Toulouse contestent toujours la stratégie de leur direction. Le groupe *Sanofi* communique largement sur la santé et le bien être des patient-es. Il profite largement des aides publiques (150 millions de crédit impôt recherche en 2012), du remboursement des médicaments et pourtant s'engage dans un processus de destruction de sa recherche. Contrairement à ce qui a pu être dit et écrit parfois, **le site de *Sanofi* Recherche Toulouse est toujours en danger.**

Le plan établi par la direction, qui a commencé à être discuté par le Comité Central d'Entreprise, prévoit le transfert, donc la disparition sur place, du service anti-infectieux (recherche contre la tuberculose, sur les antibiotiques et maladies nosocomiales...) et de services support, en tout plus de 200 personnes. Ce début de démantèlement cache toujours un futur incertain pour les salarié-es, voire une disparition complète du site, scénario déjà vécu sur d'autres sites *Sanofi*. Il est inadmissible que *Sanofi* prétende restructurer sans licenciement alors qu'en réalité aucun reclassement n'est prévu sur Toulouse. L'objectif financier de diminution des postes serait obtenu par des mutations forcées non acceptées, entraînant des centaines de licenciements.

***Sanofi* veut se séparer du site de Toulouse, quitte à le démanteler dans un temps plus long ou à le fermer définitivement sous couvert d'une prétendue rentabilité défaillante.** Voilà qui semble convenir au gouvernement qui ne serait alors pas confronté à un plan de licenciement brutal, mais à une « simple restructuration étalée dans le temps » pour une même issue, fatale ! C'est pour cela que la lutte se poursuit, par exemple avec les « jeudis de la colère » organisés sur Toulouse et des actions coordonnées avec les autres sites (Montpellier, Lyon, Paris, ...)

Côte d'Or : le Code du travail s'applique aussi chez *Baffy*

Comme souvent, en créant une section syndicale Solidaires (en l'occurrence SUD Industrie), nos camarades travaillant chez *Baffy* à Dijon ont été confronté-es à la résistance patronale, à la répression antisyndicale. Ceci, jusqu'à la décision de licencier notre Délégué Syndical, Frédéric Bauduin. Le patron reproche par exemple à notre camarade de rappeler les règles de sécurité applicables sur les chantiers ; *Baffy* appelle cela du harcèlement envers l'encadrement, alors que ce n'est que le respect du Code du travail. Mais il est vrai que le patronat du BTP ne se soucie guère des droits des travailleurs/ses, et *Baffy* (en bon responsable du MEDEF !) ne déroge pas à cette tradition !

Sans SUD, les salarié-es seraient toujours géo-localisés, sans SUD les salarié-es auraient toujours des conditions de travail, notamment sur les chantiers, fortement détériorées, sans SUD, les salarié-es ne disposeraient toujours pas d'un comité d'entreprise doté des moyens de fonctionner, sans SUD, aucun contrôle des comptes et de la participation aux bénéfices ne serait à l'ordre du jour !

Le syndicat départemental Solidaires Industrie, l'union départementale Solidaires 21, ont organisé la riposte. En s'installant en permanence à la porte de l'entreprise, ils ont permis aux salarié-es de montrer leur soutien. Le 13 novembre, le Comité d'Entreprise a voté contre le licenciement de Frédéric. La lutte continue...

Commerce (Paris) : manifestation unitaire le 15 novembre



Le 15 novembre, la seconde manifestation parisienne organisée par le Comité de liaison intersyndical du commerce Paris CLIC-P (la précédente remontait à 2010) a rassemblé environ 400 manifestant-es, de la CGT, la CFDT, la CFTC de FO et de SUD. Pour l'Union syndicale Solidaires, étaient présent-es des camarades d'*American Express Voyages d'Affaires*, *Apple*, *Cap Gemini*, *Conforama*, *Darty*, *Fnac*, *Monoprix*, *Sephora* et *Virgin* ainsi que du Secrétariat National et de Solidaires Industrie.

Les salarié-es du Commerce refusent l'explosion des horaires d'ouverture et exigent la mise en place d'une négociation territoriale qui réglerait les horaires d'ouverture dans la capitale. La manifestation, partie des Grands Magasins, s'est terminée devant le syndicat patronal, l'Union du grand commerce de centre ville (UCV), qui a refusé de recevoir un-e représentant-e par organisation mais seulement deux en tout... Si on commence par devoir négocier la composition de la délégation de notre intersyndicale, on n'est pas près de pouvoir négocier un accord départemental sur les amplitudes horaires des commerces parisiens ! Sans doute que le jugement, prévu le 6 décembre prochain, à l'encontre de la société *Sephora* pour infraction à la législation relative au travail de nuit et du dimanche les incitera à réfléchir davantage (300 000 euros d'astreinte par infraction constatée sont en jeu) tout comme les autres affaires à venir (*Abercrombie*, *Apple*, *American Apparel*, *Franprix*, *Monoprix*, *Uniqlo*, etc.)